



M.AJ. le 30/10/2020



DEMANDE DE SUBVENTION MINI-SEJOURS ET MINI-CAMPS 2020/2021

Cette subvention est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour d'accueil de loisirs avec hébergement uniquement si le mini-séjour ou le mini-camp est organisé pendant les vacances scolaires par le centre de loisirs (CLSH/ALSH). **Le dossier doit impérativement être envoyé avant le départ de l'enfant.**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Sont subventionnés : les mini-séjours et les mini-camps organisés par le centre de loisirs durant les vacances scolaires pour une durée minimum de 2jours/1nuit et une durée **maximum 4jours/3nuits**. (A partir de 5 jours, envoyer la demande selon les critères des : "séjours choisis par les parents".)
- Les centres de loisirs et/ou association doivent avoir un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour que le dossier soit subventionné. Le numéro d'agrément devra figurer sur la facture et/ou sur le formulaire.
- La subvention est calculée sur le montant total acquitté sur la grille 10-60% dans la limite d'un plafond journalier fixé actuellement à 50 euros par jour et par enfant. **ATTENTION : Les frais de rattachement ne sont plus subventionnés suite à la décision du CNAS du mois de février 2020.**

Voir site web du CAES : <http://caes.inserm.fr/fr/enfants/centres-de-loisirsetminiséjour/>

COMPOSITION DU DOSSIER :

Attention : en raison du nombre important de demandes, tout dossier incomplet ne sera pas traité

1

FICHE AGENT

(De l'année en cours sauf si déjà envoyée)

+

Le Formulaire de demande de subvention
(Un par famille et par an)

2

La ou les factures acquittées précisant :

- Les dates des mini-séjours
- Le numéro d'agrément du centre de loisirs
- Le solde à 0€ ou joindre le reçu de paiement

3

L'attestation de non-subvention annuelle

Ce document peut nous parvenir dans un second temps

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr (Rubrique PLAFONDS ET CALCUL)

93 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

CONTACT

Patricia JOCK

patricia.jock@inserm.fr

Tél : 01 82 53 34 38



Cadre réservé au CAES

Date de réception :

Notes :

.....
.....
.....

DEMANDE DE SUBVENTION MINI-SEJOURS ET MINI-CAMPS 2020/2021

AGENT INSERM :

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____ CP : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : __/__/__/__/__ MAIL : _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE : _____

CONJOINT :

NOM : _____ PRENOM : _____

Votre conjoint est-il salarié ? OUI NON

PROFESSION : _____ EMPLOYEUR _____

AVANT TOUTE DEMANDE ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE FICHE AGENT EST A JOUR !

Merci de remplir un formulaire par famille.

NOM	PRENOM	SEJOUR		NOMBRE DE JOURS	ORGANISME
		DU	AU		

N° D'AGREMENT D.D.C.S.: _____

L'organisme et l'activité étant choisis par moi-même, je dégage le CAES-INSERM de toute responsabilité.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et que les documents fournis sont conformes à la réalité.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

ATTESTATION DE NON SUBVENTION

(A faire remplir par l'employeur du conjoint une fois par année civile –
Ce document peut nous parvenir dans un second temps)

Je soussigné(e)
En qualité de
certifie que M./Mme

Ne perçoit pas de subvention

Pour son/ses enfant(s) :
NOM et Prénom
.....
.....
.....
.....
.....

Au titre des centres de loisirs :

**Pour l'année
2020/2021**

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, Le __/__/____

Cachet & signature :